

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 septembre 2020

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets Handi'loisirs

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 5 millions de francs de subventions à six dossiers lauréats de l'appel à projets Handi'loisirs.

La Nouvelle-Calédonie a lancé, en septembre 2017, un appel à projets pour l'investissement des collectivités publiques en faveur de l'accessibilité aux loisirs des personnes en situation de handicap. Baptisé Handi'loisirs, il vise à inciter et à soutenir financièrement les initiatives des collectivités publiques dans ce domaine.

En 2019, cet appel à projets bénéficiait d'une enveloppe totale de 10 millions de francs que le jury, réuni le 3 octobre 2019, avait décidé de répartir entre six projets :

- Commune du Mont-Dore : co-financement de la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) de la piscine municipale du Mont-Dore (2,7 millions de francs) ;
- Commune de Dumbéa : participation au financement de la mise en accessibilité du parc Fayard (730 000 francs) ;
- Commune de Nouméa : participation au financement d'agrès type « work-out » adaptés aux personnes à mobilité réduite sur le quartier du Trianon (1 million de francs) ;
- Province Sud : co-financement de matériel adapté pour la pratique des sentiers de randonnée du site du Gouaro Déva (570 000 francs) ;
- Province des îles Loyauté : co-financement d'un aménagement pour le club handisport et sport adapté de Lifou (2,5 millions de francs) ;
- Comité régional de la Nouvelle-Calédonie de la montagne et de l'escalade : cofinancement avec la ville de Nouméa de matériel adapté permettant l'accès à la pratique de l'escalade aux personnes en situation de handicap (2,5 millions de francs).

Parmi ces projets, deux ont pu être réglés sur le budget 2019 de la Nouvelle-Calédonie : celui porté par la province des îles Loyauté et celui du comité régional de la Nouvelle-Calédonie de la montagne et de l'escalade, pour un total de 5 millions de francs, soit 50 % de l'enveloppe de l'exercice 2019.

L'arrêté pris ce jour permet de régulariser, sur l'exercice 2020, les projets restants, soit un montant total de 5 millions de francs répartis entre les communes du Mont-Dore, de Dumbéa et de Nouméa, et la province Sud.

* *
*